

Commission relative à la contribution vie étudiante et de campus de l'université de Poitiers

Arrêté de composition à compter du 12 février 2019

Le Président de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-6-1, L. 841-5, D. 841-2 et s. ;
- Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
- Vu le décret n° 2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° 20190124-04 adoptée par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 24 janvier 2019 portant avis favorable à l'unanimité à la composition de la commission chargée de participer à la programmation des sommes reversées à l'université de Poitiers au titre de la contribution vie étudiante et de campus ;
- Vu la délibération n° 20190124-05 adoptée par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 24 janvier 2019 portant élection des membres élus usagers de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire pour siéger à la Commission relative à la contribution vie étudiante et de campus ;
- Vu la délibération n° CA-01-02-2019-02 du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2019 portant création de la Commission relative à la contribution vie étudiante et de campus ;
- Vu la délibération n° CA-01-02-2019-03 du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2019 portant élection des membres élus usagers du Conseil d'administration pour siéger à la Commission relative à la contribution vie étudiante et de campus ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Composition

Alinéa 1^{er} :

Monsieur	JEAN Yves	<i>Président de l'université de Poitiers</i>
ou		
Madame	LAVAL Virginie	<i>Vice-présidente Formation</i>

Alinéa 2 :

Monsieur	MIRAMBEAU Gilles	<i>Directeur général des services</i>
Monsieur	LEVOYER Loïc	<i>Vice-président du Conseil d'administration</i>
Madame	LAMOTHE Isabelle	<i>Vice-présidente Culture et vie de campus</i>
Monsieur	JABOUILLE Florent	<i>Vice-président Réussite étudiante et pédagogique</i>
Monsieur	BOSQUET Laurent	<i>Vice-président Sport et bien-être au travail</i>
Monsieur	GAUTIER Pierrick	<i>Vice-président Étudiants</i>
Monsieur	VINOUR Lionel	<i>Directeur du pôle Vie de campus et patrimoine</i>
Madame	MAGNANT Céline	<i>Directrice de la Maison des Étudiants</i>
Monsieur	HAYER Nicolas	<i>Directeur du Service universitaire des activités physiques et sportives</i>
Monsieur	Le TARNEC Jean-Charles	<i>Directeur du Service de santé universitaire</i>
Madame	LOUBET Christine	<i>Directrice du pôle Formation et réussite étudiante</i>
Monsieur	COGNARD Valentin	<i>élu au Conseil d'administration, titulaire</i>
Monsieur	SEIGNEURET Julien	<i>élu au Conseil d'administration, suppléant</i>

Monsieur	HERRAULT Guillaume	<i>élu à la Commission de la formation et de la vie universitaire, titulaire</i>
Madame	BON Amandine	<i>élue à la Commission de la formation et de la vie universitaire, suppléante</i>
Madame	HALL Mariannig	<i>Directrice du CROUS</i>
Monsieur	BLANCHARD François	<i>Représentant de Grand Poitiers</i>

Article 2 : Présidence

La Commission relative à la contribution vie étudiante et de campus est présidée par Monsieur Yves JEAN, Président de l'université de Poitiers.

En cas d'absence ou d'empêchement, ladite Commission est présidée par Madame Virginie LAVAL, Vice-présidente Formation.

Article 3 : Publicité et exécution

Le Directeur général des services est chargé de la publication du présent arrêté au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 12 février 2019

Le Président de l'université de Poitiers,

Yves JEAN

